

CONNAITRE SON CLIENT - C'EST QUOI « LE KYC » ?

Connaître son Client ou encore **“Know Your Customer” (“KYC”)** est un processus adopté par les banques afin de réunir un ensemble d'informations sur chacun de leurs clients, visant à mieux les identifier, les protéger contre l'usurpation d'identité, les risques éventuels de blanchiment d'argent, de fraude et de crime financier.

Le KYC donne aux banques la possibilité d'établir une relation encore plus personnalisée avec leurs clients; ce qui leur permet de mieux les comprendre et de leur proposer des services bancaires ou des produits adaptés à leurs besoins.

- ▶ Le KYC est une démarche légale obligatoire pour toutes les banques.
- ▶ Le KYC implique la vérification régulière des informations sur les clients - concernant l'identité, la preuve d'adresse, la profession, les activités commerciales, entre autres.
- ▶ Les banques peuvent exiger certains documents qui aident à confirmer l'identité et la preuve d'adresse.
- ▶ Les documents de base exigés sont:

Comme preuve d'identité :

- La carte d'identité nationale (NIC) et / ou le passeport.

Comme preuve d'adresse :

- Une récente facture de téléphone, d'électricité ou d'eau / relevé de compte ou de carte de crédit récent / document bancaire récent faisant état de l'adresse du client.
- ▶ Le client doit régulièrement mettre à jour les informations qu'il fournit à sa banque et l'aviser de tout changement qui peut modifier son profil KYC.
- ▶ Les informations recueillies par les banques restent strictement confidentielles et ne sont divulguées à aucune tierce partie.